

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DELALEUF Alain, Maire.

**Présents** : M. DELALEUF Alain, Mme NIVON Marie-Line, M. MARON Gilbert et Mme GAUDRY Christiane, adjoints, Mmes CORNILLON Danielle, FORCHERON Chantal, PASCAL Angéline, SOUILLARD Jocelyne et WOJTKIEWICZ Hélène, conseillères municipales, MM. BERTRAND Régis, CHOMEL Laurent, POIZAT Cédric et SONIER Bernard, conseillers municipaux.

**Excusés** : MM. MALATRAIT Denis, adjoint (pouvoir à M. DELALEUF) et BOENOVEC Yvan, conseiller municipal (pouvoir à M. SONIER Bernard).

**Secrétaire de séance** : Mme NIVON Marie-Line.

Le compte rendu de la séance du 4 novembre 2014 n'a fait l'objet d'aucune observation.

### **N° 2014/84 - DECLARATION D'ALIENER UN BIEN**

Une déclaration d'intention d'aliéner un bien est présentée au Conseil Municipal, elle concerne :

- Bien situé 3 rue du Ravelin, cadastré section A n° 388.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu de la situation de ce bien :

- **Demande** à Monsieur le Maire de négocier avec les acheteurs pour qu'ils cèdent à la commune un passage de 2 mètres de largeur entre le clocher de l'église et cette maison, afin de créer une liaison entre la place du Cloître, la rue des Ravelins et le quai Bernard Clavel et d'avoir un accès à la façade Est du clocher de l'église. Dans ce cas la commune prendrait à sa charge la réalisation du nouveau mur Ouest de cette maison.

- **Décide** que dans le cas où cette négociation ne pourrait aboutir, il sera fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition de ce bien au prix indiqué sur la déclaration d'intention d'aliéner, soit 25.000 €.

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les négociations et signer tous actes relatifs à ce projet.

### **N° 2014/85 - ASSAINISSEMENT DES QUARTIERS SUD : CANCE, CANSARD, CANTIEUX ET LES PECHES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude préliminaire ayant pour but de présenter une analyse technique et financière des différents scénarios pour la mise en séparatifs des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des quartiers Sud a été réalisée en 2012 par l'intermédiaire du SIVU du Torrenson.

Afin de pouvoir envisager la réalisation de ces travaux, il convient de faire réaliser une étude précise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter le SIVU du Torrenson pour la réalisation de cette étude.

- **Accepte** sa prise en charge financière.

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette étude.

- **Précise** que la décision de réalisation des travaux sera soumise à nouveau au conseil municipal, elle dépendra notamment du montant des subventions pouvant être accordées par les différents financeurs.

## N° 2014/86 - REGIES DE RECETTES : NON RECOURS ENVERS LES REGISSEURS EN CAS DE FORCE MAJEURE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs régies de recettes existent sur la commune pour pouvoir encaisser différents produits : garderie et cantine scolaires, locations de salles, concessions cimetièrre ... Il convient de définir une clause de non recours contre ces régisseurs en cas de force majeure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** qu'en cas de force majeure (vol, incendie ...) il n'y aura pas de recours contre les régisseurs, leur responsabilité contractuelle ne sera pas engagée.

## VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS

Afin d'équilibrer certains comptes, il convient d'effectuer les virements et ouvertures de crédits suivants :

**Tableau détaillé**

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>1 298 676,00 €</b>	<b>-15 800,00 €</b>	<b>33 300,00 €</b>	<b>1 316 176,00 €</b>
<b>040 Opérations d'ordre entre section</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>
2315/040	5 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 800,00 €</b>	<b>43 300,00 €</b>
2111/21	0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €
2115/21	0,00 €	0,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €
2183/21	0,00 €	0,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>1 256 176,00 €</b>	<b>-15 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 240 376,00 €</b>
2315/23	312 311,00 €	-15 800,00 €	0,00 €	296 511,00 €
<b>Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>1 290 842,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 500,00 €</b>	<b>1 308 342,00 €</b>
<b>021 Virement de la section de fonct.</b>	<b>503 542,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>506 042,00 €</b>
021/021	503 542,00 €	0,00 €	2 500,00 €	506 042,00 €
<b>10 Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>329 144,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>341 144,00 €</b>
10223/10	10 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	13 000,00 €
10226/10	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
<b>13 Subventions d'investissement</b>	<b>129 012,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>132 012,00 €</b>
1321/13	9 012,00 €	0,00 €	3 000,00 €	12 012,00 €
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>1 071 134,00 €</b>	<b>-2 500,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>1 075 634,00 €</b>
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>276 430,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>278 430,00 €</b>
6218/012	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

<b>023 Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>503 542,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>506 042,00 €</b>
023/023	503 542,00 €	0,00 €	2 500,00 €	506 042,00 €
<b>65 Autres charges gestion courante</b>	<b>145 581,00 €</b>	<b>-2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>145 581,00 €</b>
6531/65	41 000,00 €	-2 500,00 €	0,00 €	38 500,00 €
6558/65	30 300,00 €	0,00 €	2 500,00 €	32 800,00 €
<b>Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>
<b>013 Atténuations de charges</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
6419/013	3 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €
<b>042 Opérations d'ordre entre section</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>
722/042	5 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €

### Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement (1)</b>	1 424 561,00 €	-15 800,00 €	33 300,00 €	1 442 061,00 €
<b>Total général des recettes d'investissement (1)</b>	1 424 561,00 €	0,00 €	17 500,00 €	1 442 061,00 €
<b>Total général des dépenses de fonctionnement (1)</b>	1 204 099,00 €	-2 500,00 €	7 000,00 €	1 208 599,00 €
<b>Total général des recettes de fonctionnement (1)</b>	1 204 099,00 €	0,00 €	4 500,00 €	1 208 599,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ces dispositions.

#### **N° 2014/88 - ACCORD DE PRINCIPE POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT.**

Monsieur MARON informe le conseil municipal qu'en vue du budget primitif 2015, il convient de commencer des négociations avec différents financeurs pour la souscription éventuelle d'un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un accord de principe pour la souscription d'un emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2015, pour la somme maximum de 250.000 €,
- **Demande** à M. MARON de contacter plusieurs organismes bancaires pour négocier celui-ci.

#### **N° 2014/89 - ENCAISSEMENT D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL RELATIVE A UNE SORTIE SCOLAIRE**

Le Conseil Général de l'Ardèche a attribué une subvention à l'école publique de 231 €, pour sa visite du musée des papetiers Canson et Montgolfier d'Annonay en octobre dernier. Celle-ci va être versée à la commune et il convient de la reverser à l'école, par m'intermédiaire de l'amicale laïque. Pour cela il convient d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

10.12.2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le reversement de cette subvention à l'amicale laïque,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront pris sur la ligne divers du compte 6574 du BP 2014.